

Secrétariat communal
Votre correspondant : JLM
Réf. : QE 05.03.24 - Taxe commerce voitures d'occasion
T. 02/600.49.62
secretariat.1080@molenbeek.irisnet.be
www.molenbeek.be

Monsieur Mohamed Adahchour
Conseiller communal
Rue de Flessingue, 8 bte 1
1080 Molenbeek-Saint-Jean

Molenbeek-Saint-Jean, le 11/02/2025

Objet : votre question écrite du 24/12/2024 relative à la situation du logement à Molenbeek.

Monsieur le Conseiller communal,

Vous trouverez ci-dessous les réponses à votre question écrite du 24/12/2024 relative à la situation du logement à Molenbeek.

Conformément à l'article 23/2 de l'Ordonnance du 31 mars 2022 modifiant le Code bruxellois du Logement en matière de droit de gestion publique et de logements inoccupés, la Cellule Habitat de la Commune de Molenbeek-Saint-Jean travaille actuellement sur un rapport relatif à la politique de lutte contre les logements inoccupés pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024, à remettre pour le 30 juin 2025.

La Cellule Habitat ne dispose pas encore de l'inventaire des logements de propriétaires publics inoccupés depuis plus de 12 mois au 31 décembre 2024. L'inventaire actuel est composé de 355 unités de logement inoccupées depuis plus de 12 mois au 31 décembre 2024.

La prospection systématique sur le territoire lancée en 2021 n'a pu être pérennisée, faute de moyens humains. Les chiffres reprenant les logements vides sont donc à nuancer, ce ne sont que les constats. La réalité n'est pas connue.

Parmi ces logements suspectés d'inoccupation, on dénombre actuellement 14 logements sous interdiction de mise en location par la Direction de l'Inspection régionale du Logement.

Concernant les logements insalubres occupés, l'administration ne dispose malheureusement pas des chiffres précis. Il appert cependant que la majorité des logements insalubres restent malgré tout occupés.

Dans le respect de l'Ordonnance portant sur le Code bruxellois du Logement¹, l'administration communale s'assure d'une part de l'affichage des arrêtés d'inhabitabilité (et leur maintien) sur les façades des bâtiments concernés et d'autre part, d'informer le citoyen qui se présenterait au guichet de la Démographie en vue de s'y domicilier et de signaler à la DIRL toute remise en location d'unités interdites à la location pour laquelle il n'a pas encore été demandé la levée de celle-ci.

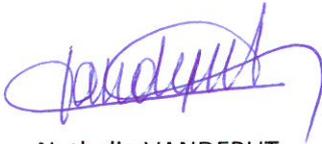
¹ **Article 8.** [...] Le bourgmestre veille à l'exécution de l'interdiction. Il veille également à empêcher toute nouvelle occupation du bien visé, notamment par l'apposition de scellés. [...]

Le nombre de familles molenbeekoises qui sont actuellement sur liste d'attente pour un logement social s'établit à 3599. Aux Propriétés communales, le temps d'attente pour les logements à prix modérés est de 20 ans.

Vous trouverez en annexe le règlement communal locatif reprenant les critères prioritaires pour l'attribution d'un logement.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller communal, l'assurance de notre considération distinguée.

Par ordonnance,
La Secrétaire f.f.,



Nathalie VANDEPUT.

Le Bourgmestre f.f.,



Amet GJANAJ.

De : madahchour@molenbeek.irisnet.be <madahchour@molenbeek.irisnet.be>

Envoyé : Tuesday, December 24, 2024 7:22:06 PM

Objet : Demande d'informations concernant la situation du logement à Molenbeek

Madame la Secrétaire communale,

Je me permets de vous contacter afin d'obtenir des informations précises concernant la situation du logement dans notre commune. Ces données sont essentielles pour mieux comprendre les défis actuels et identifier les priorités en matière de logement.

Voici les questions sur lesquelles je souhaiterais obtenir des éclaircissements :

1. Combien de logements sont actuellement inhabités à Molenbeek, qu'ils soient sociaux ou privés ?
2. Parmi ces logements inhabités, combien le sont parce qu'ils sont insalubres ?
3. Combien de logements insalubres sont malgré tout occupés, faute d'alternatives pour les locataires concernés ?
4. Combien de familles molenbeekoises sont actuellement sur liste d'attente pour un logement social ?
5. En moyenne, combien de temps faut-il attendre avant d'obtenir un logement social dans notre commune ?
6. Quels sont les critères prioritaires pour l'attribution d'un logement social à Molenbeek ?

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir transmettre cette demande à l'échevin en charge du logement afin qu'il puisse apporter les réponses nécessaires.

Je vous remercie d'avance pour votre aide et pour le temps consacré à cette demande. Ces informations sont importantes pour mes réflexions sur des initiatives futures en lien avec les défis de notre commune.

Dans l'attente de votre retour, je reste à votre disposition pour toute précision.

Bien à vous,

Mohamed Amine Adahchour

Conseiller communal – Molenbeek-Saint-Jean

Téléphone : +32 484 530 802

